



Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

1064, rue Industrielle
CP 172
Mont-Laurier, Québec

J9L 3G9
Site internet: www.ridl.ca

Téléphone: (819) 623-7382
Télécopieur: (819) 623-4739
Courriel: ridl@tlb.sympatico.ca

Calendrier 2011

Lac-Saint-Paul

SVP VEUILLEZ RESPECTER LA DATE INDIQUÉE	Janvier							Février							Mars							Avril						
	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s
Collecte de sapins de Noël naturels Le 17 janvier 2011																												
Collecte de résidus verts Le 25 avril 2011																												
Le 23 mai 2011																												
Le 20 juin 2011																												
Le 18 juillet 2011																												
Le 29 août 2011																												
Le 26 septembre 2011																												
Le 24 octobre 2011																												
Le 7 novembre 2011																												
Collecte de volumineux Le 8 mai 2011 Le 10 juillet 2011 Le 11 septembre 2011																												

Légende

Collecte de matières résiduelles

Veuillez mettre les bacs au chemin la veille de la collecte

Collecte de matières recyclables

Veuillez mettre Les bacs au chemin la veille de la collecte

Collecte de résidus verts

Veuillez mettre Les résidus verts au chemin

Collecte de volumineux






Mettre les volumineux au chemin
Maximum: 3m³ acceptés

Collecte de sapins de Noël naturels

Mettre les sapins de Noël naturels au chemin la veille de la collecte



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

	<p>BAC NOIR</p> <p>Collecte de matières résiduelles</p>	<p>Sont acceptés : Déchets de tables (non compostable), matières non récupérables tels que : papiers mouchoirs et hygiéniques, papiers multicouches, cellophane... Vitre (de fenêtre), miroir, céramique, porcelaine,...contenants fabriqués de plusieurs matériaux , CD, cahier à anneaux (cartable), sacs d'épicerie et de magasinage, jouet, boyau d'arrosage, styromousse,...</p> <p>Sont refusés : Matières recyclables, RDD, résidus verts, matériels informatiques</p> <p>Collecte des bacs noirs à toutes les deux semaines : du mois d'octobre au mois d'avril 2011 inclusivement. Collecte des bacs noirs à toutes les semaines : du 23 mai au 9 septembre 2011 pour l'ensemble des municipalités sauf :</p> <p>Mun. de Sainte-Anne-du-Lac : collectes à toutes les semaines jusqu'au 23 septembre 2011 Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain : collectes à toutes les semaines jusqu'au 30 septembre 2011 Mun. de Notre-Dame-du-Laus : collectes à toutes les semaines jusqu'au 30 septembre 2011</p>
	<p>BAC VERT</p> <p>Collecte de matières recyclables</p>	<p>Sont acceptés : Papiers, boîtes de carton, annuaires téléphoniques, livres sans reliure, cartons de lait et de crème (<i>Tétrapak</i>), boîtes de jus sans les pailles,... Toutes les bouteilles et les contenants de verre (de toutes les couleurs)... Les boîtes de conserves et leurs couvercles, les canettes de boissons diverses, les assiettes et les papiers d'aluminium non souillés, Tous les contenants de plastique et leurs couvercles portant les symboles de recyclage suivants : #1, #2, #4, #5 et #7.</p> <p>Sont refusés : Sacs de plastiques, styromousse, jouets, RDD, vitre (de fenêtre), résidus verts, matériels informatiques....</p> <p>Collecte : toujours à toutes les deux semaines.</p>
	<p>RESIDUS VERTS</p> <p>Collecte de branches, feuilles, gazon...</p>	<p>Sont acceptés : L'herbe, branches (coupées en parties de 3 pieds et attachées en paquet de 25 kg), gazon, résidu de potager, fleurs mortes...</p> <p>Collecte d'avril à novembre : disposer des résidus verts dans des sacs ou des boîtes</p>
	<p>VOLUMINEUX</p> <p>Collecte d'objets encombrants</p>	<p>Sont acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, barbecue (sans bonbonne), bicyclette, tapis, toile de piscine (bien attachée), bâches, matériaux de construction.</p> <p>Sont refusés : RDD, résidus verts, matériels informatiques, matières recyclables, appareils dotés d'halocarbure (air conditionnée...).</p> <p>Maximum : 3 mètres cubes Maximum pour les matériaux de construction : 1 mètre cube qui doit être inclut dans le 3 mètre cube.</p> <p>Collectes : 3 fois par année soit au printemps, en été et en automne.</p>
	<p>SAPINS DE NOËL NATURELS</p>	<p>Sont acceptés : Les sapins de Noël naturels ayant servi durant le temps des Fêtes. Ils devront être dépourvus de toutes décorations et ils devront être coupés en section de 6 pieds (s'il y a lieu).</p> <p>Maximum : 3 sapins de Noël naturels par logement.</p> <p>Collecte : en janvier seulement</p>

ATTENTION

Ne pas disposer de cendres chaudes dans les bacs
Capacité de maximum des bacs : 100 kg (220 lbs)
Les matières résiduelles qui ne sont pas dans les bacs noirs ne sont pas ramassées

IMPORTANT

Placez vos poignées (roues) vers le chemin, la veille de la collecte

Pour de plus amples informations, communiquez avec nous au numéro suivant :

(819)-623-7382

ou par Internet à l'adresse suivante :

www.ridl.ca

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre